

REGLEMENTS des COMPETITIONS



2023

Email : asgrha@gmail.com Site : www.seniorsgolfeursrhone-alpes.org

Sommaire

REGLEMENTS des COMPETITIONS.....	1
ARTICLES GENERAUX.....	3
Participants.....	3
Les départs.....	3
Les inscriptions.....	3
Sélection des joueurs pour les compétitions.....	3
Joueurs « invités ».....	4
Horaires de départ et résultats.....	4
Trou 9 et cocktail, participation ASGRA.....	4
Remise des prix, lots.....	5
Challenges Auvergne Rhône Alpes et 4 Balles.....	5
Compétitions amicales.....	5
Voitures.....	5
Comité de l'épreuve.....	5
CHAMPIONNAT 4 B.M.B.....	6
Lieux et dates des rencontres.....	6
La Compétition.....	6
Calcul des points.....	6
Lots.....	6
CHALLENGE RHONE ALPES.....	7
Lieux et dates des rencontres.....	7
Les séries.....	7
La compétition.....	7
Attribution des points.....	7
Ordre d'attribution des points.....	7
Classement.....	8
Organisation.....	8
Départs.....	8
Lots.....	8
CHAMPIONNAT SCRAMBLE A 2.....	9
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL.....	10
Lieux et dates des rencontres.....	10
La compétition.....	10
Les séries.....	10
Le marquage des points.....	10
Classement final.....	10
CHAMPIONNAT DE MATCH PLAY.....	11
La Compétition.....	11
Constitution des Equipes.....	11
Ordre des Départs.....	11
Point par Match.....	11
Synoptique Championnat Matchplay".....	13

[Date de Révision : 13 décembre 2022](#)

ARTICLES GENERAUX

Ces articles sont valables pour toutes les compétitions organisées par l'ASGRA, quelles que soient les formules.

Toutes les compétitions se font strictement dans le cadre **des règles de Golf** éditées par la FFG, approuvées par The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews.

Participants

- Seuls les membres de l'ASGRA, à jour de leur cotisation, et possédant un **certificat médical** enregistré auprès de la FFG, peuvent participer aux compétitions.
- Le nombre maximal de participant autorisé sera conforme, selon les périodes de la compétition, aux préconisations de la FFG (Vademecum) et selon l'appréciation des clubs organisateurs, en fonction de la programmation prévue en fin de journée (remise des prix et cocktail).
- Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans les compétitions de l'ASGRA

Les départs

- L'ordre de départ se fait en fonction de l'éloignement des participants, les plus proches en premier, les plus éloignés en dernier. Les joueurs d'un même club doivent partir dans des tranches horaires identiques pour faciliter le covoiturage. Le Comité met à la disposition des golfs, les fiches de suivi des inscriptions comprenant l'ordre de départ des clubs.
- Dans la mesure du possible, afin de diminuer le temps d'attente pour la remise des prix, **on devra privilégier les départs simultanés au trou n°1 et n° 10 ou formule similaire.**
- En conformité avec la décision de la ligue de Golf AURA, les départs pour l'intégralité des compétitions seront les suivants :
 - o Pour les Hommes Repère 3 (Généralement Jaunes)
 - o Pour les Dames Repère 5 (Généralement Rouges)

Les inscriptions

Elles doivent être envoyées par les Responsables Asgra par **MAIL**, le **jeudi avant midi**, pour les compétitions se déroulant le **lundi** ou **mardi suivant**, et le **vendredi avant midi** pour les compétitions se déroulant **à partir du mercredi suivant**. Les inscriptions ne peuvent être faites que par les Responsables Asgra des clubs qui devront utiliser les **fiches à disposition sur le site par l'ASGRA**. La commission sportive informera les responsables en cas de dispositions particulières (Critérium, départs aux index, compétitions sur 2 jours, clôture anticipée, ...)

Sélection des joueurs pour les compétitions

La capacité d'accueil est déterminée par le club recevant en fonction du type de départs (échelonnés du tee 1, ou simultanés du 1 et 10, ou shot gun) et de la configuration du parcours. Si le nombre d'inscriptions dépasse la capacité du terrain, il faudra définir le nombre de joueurs ou d'équipes (en double) admis par Club. Pour cela on utilisera une feuille

de calcul EXCEL fournie par l'ASGRA avant chaque compétition, donnant automatiquement ces affectations. Le principe en est le suivant :

- **Au moins 2 joueurs** ou **1 équipe** sont affectés aux clubs présents (exception Flaine)
- Le nombre de places disponibles après déduction de cette première affectation est réparti au prorata du nombre de membres ASGRA dans chaque club. Pour les Scramble, 4 balles et Shambles ce nombre est le nombre global de membres.

Pour chaque club, les joueurs seront sélectionnés en fonction de l'ordre sur la feuille d'inscription qui est l'ordre de préférence déterminé par le responsable ASGRA de leur club.

Joueurs « invités »

Les joueurs qui ne correspondent pas à la catégorie réservée à la compétition peuvent y participer dans la mesure où tous les autres joueurs ont été inscrits et que la capacité d'accueil n'est pas dépassée. Ainsi des joueurs 1° série peuvent participer à la compétition « stableford 2° série » *cependant ils ne peuvent être primés et leur résultat ne compte pas pour leur club. De plus pour les stablefords cela compte pour leur index.*

Scratches tardifs à répétition

Les joueurs ayant recours de façon récurrente à des scratches après la publication des départs pourront faire l'objet d'une sanction prévue par le règlement intérieur de l'Asgra. Dans le cas où le club exigerait le paiement du Green Fee, le joueur (ou l'équipe) resterait redevable du montant demandé.

Horaires de départ et résultats

Les horaires de départs, fournis par le logiciel fédéral, seront envoyés, 3 jours avant la compétition, par le club organisateur, après accord du Capitaine des jeux de l'ASGRA par Email à l'ASGRA (asgrha@gmail.com) qui les transfère sur le site. La même procédure sera utilisée pour la diffusion des résultats.

Les horaires de départs et les résultats pourront être consultés sur le site Internet de l'Association : www.seniorsgolfeursrhone-alpes.org . Onglet Compétitions - Classement.

Buffet et remise des prix, participation ASGRA

Pour les compétitions en départ échelonné (Départs tee 1 ou départs tee 1 et 10) le club organisateur, fournira **un buffet** à mi-parcours, L'ASGRA participe à la **hauteur de 4 € par participant**.

Dans le cas où un **cocktail** est organisé lors de la remise des prix. L'ASGRA participe à la **hauteur de 3 € par participant**. Cette allocation n'est pas un dû ; elle est soumise à l'approbation du comité directeur, en fonction des prestations qui ont été fournies, sur présentation des factures et du bordereau officiel. Cette allocation n'est pas versée pour les départs en shot gun qui ne fournissent ni buffet à mi-parcours, ni cocktail de remise des prix.

Remise des prix, lots

Dans les compétitions, Les dotations sont les suivantes :

- **Stableford hormis Critérium**
 - 1^{er} Brut et Net, 2^{ème} Brut et Net, pour les deux catégories suivantes : Messieurs et Dames toutes séries confondues
- **4 BMB et Shamble**
 - 1^{er} Brut et Net, 2^{ème} en Brut et Net et 3^{ème} uniquement en Net
- **Scramble**
 - 1^{er} Brut et Net 2^{ème} uniquement en Net, et 3^{ème} uniquement en Net

Pour toutes les compétitions, les lots sont fournis par l'ASGRA et sont remis aux gagnants. Le club organisateur pourra allouer plus de prix en particulier par tirage au sort.

Voiturettes

Les voiturettes sont autorisées en **stableford individuel** pour les titulaires du « Médical Pass » délivré par la FFgolf.

Les voiturettes sont autorisées en **4 BMB, Shamble et Scramble**.

En Match Play la voiturette est interdite.

Règles de golf applicables

Les règles fédérales s'appliquent pour l'ensemble des compétitions ASGRA. S'applique également l'ensemble des règles locales fédérales de l'année en cours. Des règles locales spécifiques à la compétition peuvent être ajoutées.

Télémètres

L'usage des télémètres, conformes à la réglementation en vigueur à la FFG, est autorisé dans toutes les compétitions ASGRA.

Comité de l'épreuve

Le capitaine des jeux de l'Association des Seniors Golfeurs Auvergne- Rhône-Alpes ou son représentant

Le responsable des seniors du club organisateur.

Les membres du comité directeur de l'ASGRA présents le jour de la compétition.

Tout litige ou réclamation est soumis au comité de l'épreuve en temps utile.

CHAMPIONNAT 4 B.M.B et SHAMBLE

Lieux et dates des rencontres

La compétition se déroule selon le calendrier validé par la commission sportive.

La compétition

A chaque rencontre les clubs présentent une ou plusieurs équipes de 2 joueurs du même club ou exceptionnellement de 2 clubs différents (hommes, dames ou mixtes). La compétition se déroule suivant la formule 4 balles meilleure balle ou Shamble en stableford. Les équipes peuvent être modifiées à chaque compétition.

Les équipes

Pour toutes les équipes, la différence des index entre les 2 équipiers doit être inférieure ou égale à **18**. Les index sont pris le jour de la réalisation des départs de la compétition dans RMS. La somme des deux index doit être de 60 maximum. Les équipes dont la somme des index est supérieure à 60 ne sont pas prioritaires.

Attribution des points

Pour chaque rencontre le meilleur score brut et le meilleur score net de chaque Club sont ajoutés, et donnent le nombre de points attribués au Club. Après chaque rencontre le classement se fait en fonction du cumul des points avec les rencontres déjà jouées.

Le classement final se fera en tenant compte, pour chaque club, des **6** meilleurs résultats Brut et Net.

En cas d'ex aequo, le départage se fait en comparant le meilleur score d'une journée de chaque équipe, puis le 2^o meilleur score et ainsi de suite.

Lots

Voir « Remise des prix, lots » dans les articles généraux.

CHALLENGE AUVERGNE RHONE-ALPES

Lieux et dates des rencontres

Le challenge Auvergne Rhône-Alpes est une compétition interclubs se déroule selon le calendrier validé par la commission sportive, dont les 2 tours du critérium, sur les parcours de 18 trous des Golfs ASGRA.

Les séries

Les joueurs sont regroupés en 2 séries :

1 ^{ère} série	Messieurs :	0 à 16,4	Dames :	0 à 19,4
2 ^{ème} série	Messieurs :	16,5 à 36,4	Dames :	19,5 à 36,4
	Messieurs :	Index maxi ramené à 30	Dames :	Index maxi ramené à 34

Ils sont donnés par RMS le jour de la préparation des départs.

La compétition

Les rencontres se jouent en individuel Stableford. Les résultats sont enregistrés dans « RMS ».

Attribution des points

Le nombre de joueurs ou joueuses auxquels sont attribués des points, **est limité à deux** par club et par série. Un joueur ne peut apporter de points qu'une seule fois soit en brut, soit en net.

Pour le classement Challenge Auvergne Rhône-Alpes, **3 catégories** seront retenues par série :

- Seniors Messieurs.
- Seniors Dames
- Vétéran Messieurs (**âgés de plus de 65 ans à la veille de la première compétition challenge stableford 1^{ère} ou 2^{ème} série de l'année en cours**)

Ce qui donne 3 classements par série.

Ordre d'attribution des points

Pour chaque série on attribuera les points dans l'ordre suivant :

- 1^o brut homme, 1^o net homme, 1^o brut dame, 1^o net dame, 1^o Brut Vétéran, 1^o net Vétéran
- 2^o brut homme, 2^o net homme, 2^o brut dame, 2^o net dame, 2^o brut Vétéran, 2^o net Vétéran
- 3^o brut homme, 3^o net homme, 3^o brut dame, 3^o net dame, 3^o brut Vétéran, 3^o net Vétéran

En éliminant chaque fois les joueurs déjà cités ou les clubs ayant eu 2 joueurs primés.

Les premiers rapportent 4 points, les seconds 2 points et les troisièmes 1 point.

Classement

Chaque journée comprend une compétition 1^{ère} série et une compétition 2^{ème} série, les points acquis en 1^{ère} et 2^{ème} sont additionnés et correspondent au score de la journée. Un classement est établi après chaque journée en cumulant ces points aux journées précédentes. En cas d'égalité finale, le départage se fait en tenant compte du meilleur nombre de points marqués sur une journée, si égalité on compare le 2^{ème} meilleur score d'une journée et ainsi de suite.

Gestion des handicaps.

Les rencontres du challenge Auvergne Rhône-Alpes sont des compétitions « handicap » sous gestion de RMS. Les résultats sont transmis à la F.F.G.

Organisation

Elle se fait sous la responsabilité du Président ou du responsable des seniors du club organisateur. En cas de difficulté d'organisation, il peut faire appel à la commission sportive de l'Association des Seniors Golfeurs Auvergne- Rhône-Alpes.

Départs

- Départs successifs partir de 7h30 / 8h00 (attention à l'éloignement et à la période de l'année)
- Des départs par vague d'index seront mise en œuvre en 2023

On privilégiera les départs par 3 toutes les 10 minutes pour réduire le temps de jeu.

Lots

Voir « Remise des prix, lots » dans les articles généraux

CHAMPIONNAT DE SCRAMBLE A 2

Lieux et dates des rencontres

La compétition se déroule selon le calendrier validé par la commission sportive. Le règlement se rapproche de celui du Championnat de 4 BMB. Cependant et contrairement à ce dernier, les compétitions de scramble à 2 n'auront qu'un classement net, qui déterminera les points pour le classement final.

La compétition

A chaque rencontre les clubs présentent une ou plusieurs équipes de 2 joueurs du même club (hommes, dames ou mixtes). La compétition se déroule suivant la formule scramble à 2, en stableford. Les équipes peuvent être modifiées à chaque compétition.

Les équipes

Il n'y aura qu'une seule série. La somme des index des 2 joueurs/ses composant une équipe sera égale ou inférieure à 60. Les équipes dont la somme des index est supérieure à 60 ne sont pas prioritaires. Il n'y aura pas de différence d'index maximum entre les 2 joueurs/ses composant une équipe.

Attribution des points

Pour chaque rencontre le meilleur score net de chaque Club donne le nombre de points attribués au Club. Après chaque rencontre le classement se fait en fonction du cumul des points avec les rencontres déjà jouées. **Le classement final** se fera en tenant compte, pour chaque club, des 6 meilleurs résultats.

En cas d'ex aequo le départage se fait en comparant le meilleur score d'une journée de chaque équipe, puis le 2^{ème} meilleur score et ainsi de suite.

Lots

Voir « Remise des prix, lots » dans les articles généraux.

CHAMPIONNAT STABLEFORD INDIVIDUEL

Lieux et dates des rencontres

La compétition se déroule selon le calendrier validé par la commission sportive.

La compétition

Les rencontres se jouent en **stableford**. Le score retenu est celui qui a été réalisé par le joueur lors de la compétition du Challenge Rhône-Alpes, en **BRUT**.

Les séries

Les joueurs sont regroupés en 2 séries et 3 catégories : Dames, Messieurs, et Vétérans (plus de 65 ans à la date du 1^{er} challenge de l'année,)

1^{ère} série : Messieurs et Vétérans : 0 à 16,4
Dames : 0 à 19,4

2^{ème} série : Messieurs et Vétérans : 16,5 à 36,4
Dames : 19,5 à 36,4

3^{ème} série : Messieurs et Vétérans : Index maxi ramené à 30
Dames : Index maxi ramené à 34

L'index du joueur, **en début de saison**, détermine la série dans laquelle il concourt, pour la saison.

Si un joueur change de série en cours de saison, il doit disputer le challenge dans la nouvelle série, mais les points gagnés dans cette nouvelle série seront comptabilisés pour son classement dans la série initiale.

Le marquage des points

A chaque rencontre le score en **BRUT** du joueur est enregistré puis cumulé avec les scores des rencontres précédentes.

Classement final

Six classements sont ainsi établis :

- 3 en 1^{ère} série : Dames, Messieurs, Vétérans,
- 3 en 2^{ème} série : Dames, Messieurs, Vétérans,

Dans chacune des série/catégorie, les **5 meilleurs scores en BRUT** de chaque joueur (se) sur les 9 compétitions individuelles seront comptabilisés pour établir le classement final.

Les 3 premiers de chaque série et catégorie, seront primés lors de la fête de l'association.

En cas d'égalité, on comparera le meilleur score de chaque joueur, si c'est nécessaire le 2^{ème} meilleur score et ainsi de suite.

CHAMPIONNAT DE MATCH PLAY

LA COMPETITION

Ce championnat est un tournoi sur 18 trous en Formule **Matchplay Brut** par équipes mixtes de 2 dames et 3 messieurs :

- Les équipes gagnantes en Tour Préliminaire et 1/8 Finale sont qualifiées en Division 1.
- Les équipes perdantes en Tour Préliminaire et 1/8 Finale sont qualifiées en Division 2.
 - En fonction du nombre d'équipes qualifiées pour la 2^{ème} division à l'issue du tour préliminaire et des 1/8 Finale, un second tour préliminaire pourra être organisé.

INSCRIPTION

Le retour du « **Formulaire INSCRIPTION MP** » par mail à asgrha@gmail.com avant la **date limite** engage le club à sa participation dans la compétition.

En cas de forfait le montant de la caution sera conservé par l'ASGRA.

TABLEAU DE REPARTITION

Ce tableau permet de définir le besoin d'un Tour Préliminaire en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Nombre d'équipes inscrites	Nombre d'équipes en Tour Préliminaire	Nombre d'équipes qualifiées au 1/8 de Finale	Nombre d'équipes qualifiées directement au 1/8 Finale	Nombre total au 1/8 de finale
29	26	13	3	16
28	24	12	4	16
27	22	11	5	16
26	20	10	6	16
25	18	9	7	16
24	16	8	8	16
23	14	7	9	16
22	12	6	10	16
21	10	5	11	16
20	8	4	12	16
19	6	3	13	16
18	4	2	14	16
17	2	1	15	16

TABLEAUX DE COMPETITION

Les Tableaux de Compétition seront préparés et remplis en fonction des inscriptions, mis à jour à l'issue de chaque Tour et publiés sur le site de l'ASGRA.

Le classement du **CHALLENGE AUVERGNE-RHONE-ALPES** de l'année précédente détermine le rang d'entrée des clubs à la Colonne TP (Tour Préliminaire) pour 17-32 équipes inscrites, à la Colonne 1/8 Finale pour moins de 17 équipes inscrites. Les finalistes du championnat du Match-Play de l'année précédente sont N° 1 et N° 2 dans le tableau.

Les clubs n'ayant pas participé au CHALLENGE de l'année précédente figurent en dernières places par ordre alphabétique.

Le **Tour Préliminaire** (si nécessaire en fonction du nombre d'équipes inscrites) se joue au choix des Capitaines en 1 match sur terrain neutre ou en 2 matchs aller-retour.

Les Capitaines conviennent ensemble des horaires de départ et du tarif des green-fées.

Ils transmettent la constitution des équipes et les résultats par envoi du « **Formulaire FEUILLE DE MATCH** » à icasgra02@gmail.com.

A partir des 1/8 Finale tous les matchs se jouent le même jour sur le même parcours (Voir calendrier ASGRA de l'année).

TITRE

Le club gagnant de la finale du Championnat de Match Play Division 1, se verra décerné le titre de « **Champion de Match Play** » pour l'année de référence.

Les 4 équipes finalistes dans les 2 Divisions seront primées.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les clubs engagés verseront une caution de 200 euros par chèque à l'ordre de l'ASGRA adressé au trésorier avant le 1^{er} mai de l'année de la compétition.

Le défaut de paiement à cette date exclut l'équipe de la compétition.

Les paiements des clubs allant au terme de leur participation seront restitués ou détruits. En cas de forfait, ils resteront acquis à l'ASGRA, afin, notamment, de régler les réservations de départs non respectées.

CONSTITUTION DES EQUIPES

Chaque équipe est de 2 DAMES (**Index Maxi : 26,4**) et 3 MESSIEURS (**Index Maxi : 26,4**) dont les participants peuvent être changés à chaque Tour.

Le « **Formulaire INSCRIPTION EQUIPIERS** » sera retourné à icasga02@gmail.com pour chaque Tour, une semaine avant les matchs et les changements ultérieures de l'équipe ne seront acceptés qu'avec l'accord du Responsable Matchplay et le capitaine du club opposant.

Les index retenus seront ceux disponibles lors de l'inscription des équipes (une semaine avant les matchs).

Les modifications ultérieures d'index ne sont pas prises en compte. Les équipes sont établies dans l'ordre croissant des index. En cas d'égalité d'index, l'ordre sera déterminé en fonction de la préférence du capitaine de l'équipe.

ORDRE DES DEPARTS

Dans l'ordre croissant des index, les **2** parties DAMES, puis les **3** parties MESSIEURS.
Départs par 2 toutes les 8 minutes.

PLAY OFF

En cas d'égalité de points à la fin des parties, si plusieurs parties sont à égalité, un tirage au sort désignera la partie qui jouera en play-off trou par trou en mort subite.
Si une seule partie est à égalité, cette partie repartira en play-off. Si aucune partie n'est à égalité, un tirage au sort désignera la partie qui devra partir en play-off
Le départ se fera sur le trou n° 1, immédiatement après avoir eu la totalité des résultats des matchs entre les deux clubs.

SCORE DU MATCH

En Match Play, on joue trou par trou. Un trou est gagné quand on fait un meilleur score que son adversaire. On ne comptabilise que la différence des trous gagnés.

Exemple : On dit qu'un joueur est 2 up s'il a gagné 2 trous de plus que son adversaire. La partie est terminée quand le nombre de trous, restant à jouer, est inférieur au nombre de trous « up » d'un joueur.

Exemple : On dit qu'un joueur a gagné **3 et 2** si ce joueur est 3 up et qu'il reste 2 trous à jouer.

SCORE DE L'EPREUVE

Le perdant marque **0 point**.

En cas de match à nul (égalité après 18 trous), chaque joueur marque **1 point**.

En cas d'équipe incomplète, la joueuse ou le joueur adverse marque **2,8 points**.

Le vainqueur marque **2, x points** ; x est égal au nombre de trous restant quand la partie se termine. **X = 0** si la partie s'est terminée au 18 trou, **1** si elle s'est terminée au trou 17, **2** au trou 16 et ainsi de suite... et **8** si elle a fini au trou 10.

